

Pâques. Désormais je ne veux pas d'autres apprentis, ni d'autres ouvriers que ceux du Patronage. Jamais je ne travaillerai le dimanche, jamais une mauvaise parole ne sera prononcée chez moi. Veuillez, monsieur, me considérer comme un des vôtres, comme tout dévoué à la religion et à la moralisation de la classe ouvrière."

Ne faut-il pas dire après cela que la prière et le bon exemple peuvent convertir les cœurs les plus endurcis ?

L'ÉGLISE ET SES DROITS.

Le premier soin des apôtres, après avoir reçu le Saint-Esprit, fut de prêcher aux peuples pour les convertir. Leurs successeurs les imitent. Jamais, dans le cours des siècles, l'Église n'a manqué à sa noble tâche. Toujours elle s'est efforcée d'instruire. A cette fin, elle a employé les catéchismes et la prédication. Elle a ouvert des écoles; elle a répandu par milliers les bons livres et les bons journaux. Aujourd'hui, plus que jamais, elle réclame, au nom de la liberté, le droit qu'elle a d'enseigner. A toute force, elle veut en faire usage. Qu'on menace ses prêtres, qu'on les traîne devant les tribunaux, qu'on supprime leurs traitements; peine inutile. Rien n'est capable de fermer les lèvres de ces intrépides lutteurs. Ils résistent aux promesses comme aux menaces.

Tantôt ils se rappellent les paroles de Jésus-Christ : " Enseignez toutes les nations."

Tantôt ils entendent la voix de saint Paul disant : " Prêchez sans relâche et sans respect humain. Exhortez les fidèles, priez-les, menacez-les, déployez tout votre zèle pour procurer leur salut."

Parfois encore, ils se souviennent des avertissements,